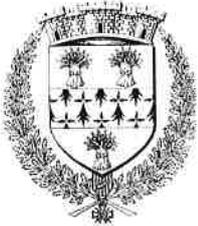


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA  
DELIBERATION

INTEGRATION DES VOIRIES  
ET RESEAUX DIVERS

LOTISSEMENT  
« LA MALTERIE »

**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que la SAS TISSERIN PROMOTION a sollicité la Commune de DOURGES dans le cadre de la rétrocession du lotissement « la Malterie ».

Les travaux étant terminés et conformes aux prescriptions de la Commune et de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, les terrains suivants cadastrés AE 717, 427, 644, 655, 681, 693, 695, 696, 737, 738, 740, 753, 770, 786, 813, 830 et 831 peuvent être rétrocédés à la Commune à titre gratuit avant classement dans le domaine public.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis de la commission « Travaux - Développement Economique » du 12 décembre 2023,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** la cession au profit de la Commune, des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement réalisé par la SAS TISSERIN PROMOTION, 612 rue de la Chaude Rivière à LILLE à titre gratuit et cadastrés AE 717, 427, 644, 655, 681, 693, 695, 696, 737, 738, 740, 753, 770, 786, 813, 830 et 831.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités d'acquisition et à signer l'acte correspondant aux frais de l'aménageur devant Maître LEMAIRE – Notaire à Carvin.

- **DECIDE** de procéder au transfert de domanialité conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière après publication de l'acte au service de la publicité foncière.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20231218-DCM34\_18\_12